

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.23 : OCTROI DE CONGES BONIFIES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE L'INDEMNITE DE CHERTE DE VIE

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Brils,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.23 : OCTROI DE CONGES BONIFIES – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE L'INDEMNITE DE CHERTE DE VIE

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 14 à 15,

VU le décret du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique,

VU les demandes de deux agents du Syndicat, originales d'une collectivité d'Outre-Mer, de bénéficier d'un congé bonifié :

- Monsieur Lionnel LAFLEUR, originaire du département de la Martinique,
- Monsieur Sully MOUKINE, originaire du département de la Réunion,

CONSIDERANT qu'une décision de la collectivité est nécessaire pour formaliser l'accord de l'ordonnateur et autoriser le paiement des frais de transport et des indemnités de cherté de vie,

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence de prestataires de voyages a mis en exergue la meilleure offre du fournisseur Leclerc Voyage pour des montants respectifs de 1673,43€ et 2560,46€,

CONSIDERANT que lors de ce congé, l'agent bénéficie d'une majoration de traitement dont le taux est fonction du département où se déroule le congé. Dans le cas présent, les taux applicables sont établis à 40% du traitement indiciaire pour la Martinique et 35% pour la Réunion,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à octroyer un congé bonifié à :

- Monsieur Lionnel LAFLEUR,
- Monsieur Sully MOUKINE,

AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires pour la prise en charge des frais de transports de ces 2 agents, conjoint et enfants mineurs, entre la métropole et les départements d'Outre-mer,

AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires pour la prise en charge de l'indemnité de cherté de vie, imputée sur la paie de l'agent pour la période concernée,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

Accusé de réception en préfecture
091-200087740-20230523-bureau_202323-DE
Reçu le 19/06/2023

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,

Le Président

François CHOULEY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance

Marianne HASTEFUILLE

SYNDICAT DE L'ORGE

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.24 : CONVENTION AVEC LE CIG POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.24 : CONVENTION AVEC LE CIG POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité du travail, et de proposer à l'autorité territoriale toutes mesures visant à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels. Il contribue donc à la mise en œuvre par l'employeur d'une politique de santé et de sécurité au travail adéquate et adaptée,

CONSIDERANT que la convention autorisant la mise à disposition d'un ACFI par le Centre interdépartemental de Gestion (CIG) signée en 2019 est arrivée à son terme en 2022 et qu'il apparaît pertinent pour le Syndicat d'établir une nouvelle convention,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit pour 2023 : 83,00 € par heure de travail,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion, relative à l'intervention d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail, à compter de l'exercice 2023, pour une durée de 3 ans,

AUTORISE le Président à signer une lettre de mission renouvelable précisant le contenu et les conditions d'exécution de la mission d'inspection,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,

Le Président
François CHOULEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance
Marjolaine BOUTEFUILLÉ
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.25 : REVALORISATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etalent présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Magali HAUTEFEUILLE, 5e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,*

Etalent excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.25 : REVALORISATION DE L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

VU l'arrêté du 26 août 2021, relatif au versement d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

VU l'arrêté du 27 novembre 2022, modifiant l'arrêté du 26 août 2021 et revalorisant le montant de l'allocation forfaitaire de télétravail,

VU la délibération n°2022.35 du Bureau syndical du 13 septembre 2022, relative à la mise en place du télétravail au sein du Syndicat de l'Orge,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à verser l'allocation forfaitaire de télétravail aux agents ayant recours à ce dispositif, à compter du 1^{er} janvier 2023, selon le forfait prévu par l'arrêté du 27 novembre 2022, soit 2,88€ par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44€ par an.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,

Le Président
Francis GHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Secrétaire de séance
Magali HAUTEFEUILLE
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.26 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF POUR UNE ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA METHANISATION DES BOUES SUR LE SITE DE LA STEP D'OLLAINVILLE, MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023.2 DU 10 JANVIER 2023

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.26 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF POUR UNE ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LA METHANISATION DES BOUES SUR LE SITE DE LA STEP D'OLLAINVILLE, MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023.2 DU 10 JANVIER 2023

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L-5711.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023.2 du Bureau syndical du mardi 10 janvier 2023, autorisant le Président à déposer des dossiers de demandes de subvention pour la réalisation d'une étude pour la méthanisation des boues sur le site de la station d'Ollainville, auprès de l'ADEME et de GRDF,

CONSIDERANT l'erreur matérielle relative à une demande de subvention auprès de GRDF,

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat doit être signée avec GRDF,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'entreprise GRDF ayant pour objet une étude technico-économique pour la méthanisation des boues sur le site de la STEP d'Ollainville,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT qu'il sera rendu compte de la présente délibération au Comité syndical lors de sa prochaine réunion,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023

Le Président du Syndicat de l'Orge,

Francis CHOLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le secrétaire de séance

Magali HAUTEFÉUILLE

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.27 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE CONTROLE DE BATIMENTS COLLECTIFS A BOISSY-SOUS-SAINT-YON, DOURDAN ET SAINT-CHERON

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etalent présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etalent excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.27 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE CONTROLE DE BATIMENTS COLLECTIFS A BOISSY-SOUS-SAINT-YON, DOURDAN ET SAINT-CHERON

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il a été décidé d'axer en 2023 les contrôles des bâtiments collectifs sur les communes de Boissy-Sous-Saint-Yon, Dourdan et Saint-Chéron,

CONSIDERANT que l'ensemble des contrôles concerne environ 106 appartements, répartis dans 9 copropriétés, 14 bâtiments et 17 cages d'escaliers,

CONSIDERANT que ces contrôles peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental de l'Essonne,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour financer le contrôle de bâtiments collectifs à Boissy-Sous-Saint-Yon, Dourdan et Saint-Chéron, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,

Le Président
François CHOULEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance
Magali HAUTEFEUILLE

SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.28 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE SUR LA ZAC DE LA CROIX BLANCHE A SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

**N°2023.28 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES DIAGNOSTICS DE CONFORMITE SUR LA ZAC DE LA CROIX BLANCHE A
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS**

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'objectif affiché par le Syndicat de l'Orge est de poursuivre la régularisation des rejets des entreprises existantes sur l'ensemble de son territoire,

CONSIDERANT que cette opération concerne la zone d'activités de la Croix Blanche à Sainte Geneviève-des-Bois et qu'il est prévu de réaliser le contrôle de conformité de l'assainissement d'environ 150 entreprises,

CONSIDERANT que les financements attendus sont les suivants :

- Agence de l'eau : 50 %
- Conseil départemental : 25 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour participer au financement des diagnostics de conformité sur la « ZAC de la Croix Blanche » à Sainte-Geneviève-des-Bois, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,

Le Président

François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Magali HAUTEPEUILLE
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.29 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE « ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ORGE »

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lès-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.29 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE « ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ORGE »

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile de France approuvé par le Conseil régional d'Ile de France le 26 septembre 2013,

VU la stratégie 2020/2030 pour la biodiversité en Ile de France, adoptée le 21 novembre 2019 par le Conseil régional d'Ile de France,

VU la délibération AG-2021.46 du Comité syndical en date du 12 octobre 2021, fixant la stratégie pour les milieux naturels 2021/2030, et plus particulièrement l'action CS9 « Identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire »,

CONSIDERANT que la trame verte et bleue (TVB) est à la fois un outil d'aménagement du territoire, une politique publique destinée à freiner l'érosion de la biodiversité et un réseau d'espaces de nature au sein duquel le cycle de vie des espèces animales et végétales et les services qu'elles rendent à l'Homme doivent pouvoir s'accomplir.

CONSIDERANT qu'elle permet d'apporter une réponse à la fragmentation des habitats et à leur perte de fonctionnalité, tout en facilitant l'adaptation des espèces au changement climatique,

CONSIDERANT qu'il est proposé de lancer une étude sur la Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Orge afin d'obtenir une déclinaison opérationnelle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui doit permettre d'identifier et de préciser les enjeux locaux de préservation et de restauration des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques des différentes sous-trames vertes et bleues, et plus particulièrement de recenser les mares et les zones humides,

CONSIDERANT que cette étude a vocation à coupler d'ici à 2025 le prochain Contrat Territorial Eau et Climat signé par l'Agence de l'eau et le département avec un Contrat Trame Verte et Bleue signé avec la Région,

CONSIDERANT que ce dispositif financier régional permettra de renforcer l'intervention du Syndicat sur la trame terrestre (verte) et son lien avec la trame aquatique (bleue), notamment les annexes hydrauliques aux cours d'eau, les mares et les zones humides,

CONSIDERANT que cette étude est éligible aux financements de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20230523-bureau_202329-DE

Reçu le 19/06/2023

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour financer l'étude d'élaboration d'un schéma directeur « trame verte et bleue » sur le bassin versant de l'Orge, auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de la Région Ile de France,

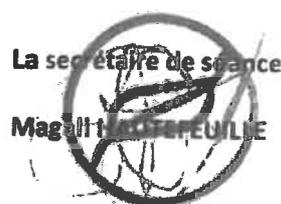
DIT que les travaux ne pourront commencer avant la notification de la subvention préalablement votée par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil départemental de l'Essonne, sauf accord formel du Conseil régional et du Conseil départemental de l'Essonne,

DIT que le Syndicat de l'Orge informera les partenaires financiers de l'avancement des réalisations,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


La secrétaire de séance
Magali LEPEUILLIE
SYNDICAT DE L'ORGE

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.30 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC CHEVRIER A ARPAJON

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : *Magali HAUTEFEUILLE, 5e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,*

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.30 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC CHEVRIER A ARPAJON

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Parc Chevrier est situé dans le centre-ville d'Arpajon et que cet espace est traversé par l'Orge. La commune d'Arpajon souhaite réaménager ce parc en intégrant la renaturation du cours d'eau,

CONSIDERANT que la commune d'Arpajon souhaite missionner le Syndicat de l'Orge pour une mission d'études de maîtrise d'œuvre (phase diagnostic et esquisse) pour le réaménagement du parc Chevrier,

CONSIDERANT que cette prestation d'étude réalisée par le Syndicat de l'Orge pour la commune d'Arpajon rentre dans le cadre de la coopération entre collectivités et sera rémunérée au profit du Syndicat,

CONSIDERANT qu'une convention doit être signée entre la commune d'Arpajon et le Syndicat de l'Orge,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer une convention de maîtrise d'œuvre (phase diagnostic et esquisse) pour le réaménagement du parc Chevrier avec la commune d'Arpajon,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


La secrétaire de séance
Magali HAUTEFEUILLE
SYNDICAT DE L'ORGE

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.31 : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA CAVE AUX FLEURS A BRUYERES-LE-CHATEL

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.31 : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA CAVE AUX FLEURS A BRUYERES-LE-CHATEL

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022.15 du Bureau syndical du mardi 15 mars 2022, approuvant la signature de d'une convention de maîtrise d'œuvre avec la commune de Bruyères-le-Châtel, dans le cadre de l'aide aux collectivités proposée par le Syndicat,

CONSIDERANT que la ville de Bruyères-le-Châtel avait missionné le Syndicat de l'Orge afin d'exercer la maîtrise d'œuvre du réaménagement du site dit de la « Cave aux fleurs »,

CONSIDERANT que le Syndicat de l'Orge a réalisé le diagnostic et l'esquisse et qu'à la suite de cette phase d'étude, il est apparu opportun pour la commune d'étendre le périmètre d'intervention afin d'accentuer l'effort de désimperméabilisation,

CONSIDERANT que cette extension de périmètre modifie le montant prévisionnel des travaux et par conséquent, celui de la maîtrise d'œuvre associée,

CONSIDERANT qu'un avenant à cette convention doit être signé pour formaliser cette extension,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de la « Cave aux Fleurs », avec la commune de Bruyères-le-Châtel,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


La secrétaire de séance
Magali HAUTEFEUILLE
SYNDICAT DE L'ORGE

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.32 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX A FLEURY MEROGIS

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois à 18h00, le Bureau syndical légalement convoqué le mardi seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans les locaux du Syndicat à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

François CHOLLEY, Président du Syndicat Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Thierry DEGIVRY, 2^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Fontenay-lés-Briis,
Francis SAINT-PIERRE, 4^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,
Jean-Jacques GROUSSEAU, 6^e vice-président, Grand Orly Seine Bièvre,
Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7^e vice-présidente, Le Val Saint Germain,
Pierre LE FLOC'H, 8^e vice-président, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,
Fabrice ARBELET, 11^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
William BERRICHILLO, 13^e vice-président, Communauté de Communes du Pays de Limours, Saint-Maurice-Montcouronne,
Camille BERTINE, 14^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Olivier MARCHAU, 15^e vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Epinay-sur-Orge,
Emmanuel DASSA, 6^e conseiller délégué, Communauté de Communes du Pays de Limours, Briis-sous-Forges,

Secrétaire de séance : Magali HAUTEFEUILLE, 5^e vice-présidente, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Sermaise,

Etaient excusés :

Olivier THOMAS, 1^{er} vice-président, Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Marcoussis,
Fatima OGBI, 3^e vice-présidente, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,
Pascal AUDOUIN, 9^e vice-président, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Dourdan,
Gilles FRAYSSE, 10^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Jean-Claude DESILE, 3^e conseiller délégué, Communauté de communes Dourdannais en Hurepoix, Saint-Chéron,
Sylvain TANGUY, 4^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
Gérard KERVRAN, 5^e conseiller délégué, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 23 MAI 2023

N°2023.32 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX A FLEURY MEROGIS

LE BUREAU SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la construction d'un nouveau collège sur la commune de Fleury-Mérogis implique la suppression de jardins familiaux actuels. La commune souhaite préserver ce service aux habitants et prévoit ainsi la création de nouveaux jardins,

CONSIDERANT que la commune de Fleury-Mérogis souhaite missionner le Syndicat de l'Orge pour une mission d'études et de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation de l'opération,

CONSIDERANT que cette prestation d'étude réalisée par le Syndicat de l'Orge, pour la commune de Fleury-Mérogis rentre dans le cadre de la coopération entre collectivités et sera rémunérée au profit du Syndicat,

CONSIDERANT que cette prestation doit être formalisée par une convention avec la commune de Fleury-Mérogis,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la commune de Fleury-Mérogis, pour la réalisation de jardins familiaux,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le mardi 23 mai 2023,


Le Président
François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE


La secrétaire de séance
Magali HAUTEFFUILLE
SYNDICAT DE L'ORGE